



Décret sur la fermeture de Fessenheim

La CFE Énergies saisit le Conseil d'État afin de faire annuler le décret de fermeture de Fessenheim pour excès de pouvoir

Après avoir dénoncé un décret illégal, pris dans la précipitation et fruit d'un caprice politique, la CFE Énergies dépose un recours en annulation du décret de fermeture de Fessenheim. Elle demande au nouveau Gouvernement de retirer ce décret pour envisager l'avenir de la fermeture de Fessenheim avec pragmatisme, esprit de responsabilité et en dehors de la précipitation et de l'hérésie qui ont prévalu jusqu'à présent.

Le 9 avril dernier, l'ancienne Ministre de l'Écologie, de l'Énergie et de la Mer a publié en urgence un décret portant abrogation de l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Fessenheim, n'hésitant pas à cumuler passage en force, déni de gouvernance et précipitation.

La CFE Énergies a alors dénoncé un décret qu'elle considère aussi illégal que précipité. Au-delà de l'aberration industrielle, économique, sociale que constitue la fermeture anticipée de la centrale de Fessenheim, aucune urgence ne justifie la précipitation avec laquelle ce décret a été publié, hormis de sombres considérations de tactique électorale ou d'agitation médiatique.

Puisqu'EDF ne peut pas avoir formellement formulé une demande d'abrogation qui est conditionnée à la mise en service du réacteur de Flamanville 3 et au respect du plafond prévu par la loi, à ce jour de 63,2 GWh, ce décret est une décision unilatérale d'abrogation de la part de la seule administration. Il s'agit là d'un excès de pouvoir pour non-respect du cadre juridique de la demande d'abrogation qui, dans ce cas particulier, ne peut qu'émaner de l'exploitant EDF.

Pour toutes ces raisons la CFE Énergies vient de déposer auprès du Conseil d'État un recours en annulation d'un décret entaché d'illégalité et dénué de toute rationalité économique et industrielle.

Dans l'intérêt du pays, la CFE Énergies considère qu'il est grand temps de revenir à la raison et au sens de l'intérêt général. Elle appelle donc le nouveau Gouvernement à faire preuve de pragmatisme et d'esprit de responsabilité quant à l'avenir de la centrale de Fessenheim, et plus largement du parc nucléaire français.

L'avenir énergétique de la France ne saurait se construire dans la précipitation et sur des considérations politiciennes. La CFE Énergies appelle donc le nouveau Gouvernement à retirer le décret du 8 avril 2017 pour aborder l'avenir de Fessenheim avec sérénité et dans le souci de la rationalité économique et industrielle.

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com

LA CFE ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS!

CFE-CGC ÉNERGIES
59 rue du Rocher
75008 PARIS
www.cfe-energies.com
presse@cfe-energies.com